



37 ans non reconnu droit ??

Par **BENOIT**, le **23/11/2011** à **15:07**

Bonjour, je n'est pas été reconnu j'ai 37 ans mon géniteur est décédé il y a 4 ans et il reste de son côté sa soeur et sa mere et sans doute des cousins liés à sa mere et qui ne veulent pas me parler et qui ont à paramant toujours connu mon existence et je ne souhaite pas changer mon nom ni même toucher un héritage mais juste pouvoir faire quelques démarches et prouver que je suis bien la progéniture de cet homme ! qui se serait marié plus tard et avoir quelques photos des non des prénoms de cette jeune fille de cette grand mere ?? ect.. et en gros savoir qui sont ces jents qui ont le sang que j'ai dans les veines et peut être en rencontrer ! et avec mon nom actuel les portes me sont fermées et la loi a l'air assez claire et pas de recours possible après 28 ans et ça me paraît injuste car je le découvre que maintenant et cette loi de plus je n'est jamais eu envie de connaître cet homme de son vivant et j'en ai envie maintenant que lors de sa mort ! et par exemple j'ai une fille de cinq ans et c'est elle qui me dit qu'elle ne rencontrera pas un jour un cousin ??? ect... et y aurait-il pas des chemins différents voir d'autres recours et je pourrais peut-être avoir des témoignages d'amie ce qui ne prouve rien en vérité mais peut laisser la place au doute et voilà j'ai déjà posé la question sur d'autres sites et les réponses sont les mêmes et pas de droit après 28 ans mais ne se trompent-ils pas ??? et EN ESPERANT avoir plusieurs réponses ou solutions cordialement